

LIVRET D'ACCUEIL



Bienvenue à l'ESAT du Territoire de Belfort

Vous allez prochainement intégrer l'ESAT du Territoire de Belfort. Toute l'équipe vous souhaite la bienvenue !

Nous sommes là pour vous accueillir et faire en sorte :

- Que votre intégration se passe au mieux et que vous vous sentiez bien au sein de votre nouveau lieu de travail ;
- Que l'accompagnement que nous vous proposons corresponde à vos attentes et à vos besoins ;
- Que vous disposiez des informations dont vous avez besoin pour vous repérer au sein de l'ESAT, pour bien comprendre les règles de vie collective, et bien sûr pour mener à bien votre projet professionnel.

Dans le livret d'accueil, vous trouverez des d'informations utiles pour bien préparer votre arrivée :

- La présentation de l'Adapei du Territoire de Belfort et de l'ESAT
- Les étapes clés de votre accompagnement
- Les activités professionnelles proposées à l'ESAT
- Les accompagnements dont vous pouvez bénéficier, professionnel et médico-social.
- Le fonctionnement de l'ESAT : les horaires de travail, les repas, les transports...
- Votre statut en tant que travailleur d'ESAT : le contrat, la rémunération, les congés, la mutuelle...
- Les informations pratiques

Nous vous invitons également à lire le règlement de fonctionnement de l'ESAT. Vous y trouverez d'autres informations utiles relatives à vos droits et à vos devoirs, et aux règles de vie au sein de l'ESAT.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser.
Toute l'équipe reste à votre disposition pour y répondre.

Aperçu de quelques ateliers de l'ESAT

L'atelier Maroquinerie
Site de Cravanche



L'atelier Ferrage
Site de Meltière



L'atelier Façonnage Papier
Site de Belfort



Qui sommes-nous ?



L'Adapei du Territoire de Belfort est une association de parents, d'amis et de personnes en situation de handicap.

L'association existe depuis 1959. Elle accueille et accompagne des personnes en situation de handicap intellectuel, psychique ou avec autisme tout au long de leur vie. Elle propose des réponses adaptées aux besoins de chacun.

Les établissements et services gérés par l'Adapei sont regroupés au sein de 4 pôles :

- Le CREA (Centre Ressources Enfance et Adolescence)
- Le Secteur Habitat et Accompagnement
- Le Secteur Travail Protégé et Activités
- L'Entreprise Adaptée

Il existe également un Espace Temps Libre, ouvert à tous. Si vous souhaitez devenir adhérent, vous pouvez contacter l'Adapei du Territoire de Belfort.



L'ESAT du Territoire de Belfort fait partie du Secteur Travail Protégé & Activités. Il existe depuis 1977.

La mission de l'ESAT : favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap orientées en ESAT, ne pouvant pas intégrer le milieu ordinaire de travail, de manière temporaire ou durable.

Dans le cadre d'un contrat de soutien et d'accompagnement par le travail, l'ESAT s'engage à :

- Favoriser votre épanouissement personnel et professionnel ;
- Vous assurer une activité professionnelle adaptée et rémunérée ;
- Vous proposer un accompagnement médico-social adapté à vos besoins ;
- Vous accompagner, si vous le souhaitez, vers le milieu ordinaire de travail (entreprise adaptée ou entreprise classique).

Le rôle de l'ESAT, c'est donc de :

- Vous écouter, vous accompagner, vous guider dans les acquisitions, vous permettre de maintenir et de développer vos compétences.
- Faire émerger des désirs, des envies, et accompagner vos projets.
- Vous rendre acteur de votre parcours professionnel et vous donner les moyens de faire vos propres choix.



Les étapes clés de votre accompagnement

1) Admission et période d'essai

A votre admission, vous signez votre Contrat de Soutien et d'Accompagnement par le Travail et intégrez un atelier. Vous avez une période d'essai de 6 mois, renouvelable une fois.

L'objectif est de valider la pertinence de votre orientation en ESAT et de nous assurer :

- Que l'accompagnement proposé par l'ESAT corresponde bien à vos besoins et attentes.
- Que vous êtes prêts à vous engager au sein de l'ESAT et à respecter les règles de fonctionnement.

Un bilan intermédiaire est réalisé au bout de 3 mois, un bilan final est réalisé au bout des 5 mois.

En accord avec l'équipe d'accompagnement, vous avez la possibilité de changer d'activité, d'atelier voire de site au cours de votre période d'essai.

En cas de difficultés, vous pouvez mettre fin à votre période d'essai, l'ESAT aussi. L'ESAT sollicite alors la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes handicapées)

2) Elaboration de votre projet personnalisé

Les professionnels de l'ESAT sont là pour vous aider à définir et à construire votre projet.

Pour cela, ils vous accompagnent :

- Dans l'expression de vos attentes, de vos envies, de vos besoins ;
- Dans l'évaluation de vos besoins et de vos capacités ;
- Dans la définition d'objectifs permettant d'avancer dans la réalisation de votre projet.

Il s'agit bien de votre projet. Il vous appartient. Vous en êtes le principal acteur. A vous donc d'exprimer vos souhaits et de tout mettre en œuvre, avec l'appui de l'ESAT, pour les réaliser.

Si vous le souhaitez, vous pouvez être accompagné par une personne de votre choix lors de la construction de votre projet (personne de confiance, tuteur...).

3) Mise en œuvre de votre projet personnalisé

L'ESAT vous accompagne dans la réalisation de votre projet, en mobilisant les ressources nécessaires, internes et externes.

Chaque année, votre projet fait l'objet d'un bilan partagé. Il n'est pas figé, vous pouvez changer d'avis, avoir d'autres souhaits, d'autres envies. Votre projet évolue donc tout au long de votre parcours à l'ESAT.

Les métiers et activités professionnelles proposées par l'ESAT

1

Façonnage Papier
(site de Belfort)



2

Condi-Montage
(sites de Belfort et de Meltière)



3

Entretien de locaux
(sites de Belfort et Cravanche)



4

Maroquinerie
(site de Cravanche)



5

Connectique
(site de Meltière)



6

Ferrage
(site de Meltière)



7

Espaces Verts (site de Meltière)



8

Service Pause Café (site de Cravanche)



9

Logistique (tous les sites)



10

Restauration (site de Belfort, Cafétéria Jonxion)



11

Service administratif (site de Cravanche)



12

Couverture de livres (site de Belfort)



En fonction des ateliers et activités :

- Vous travaillez au sein d'un atelier de l'ESAT ou dans les locaux d'une entreprise
- En équipe ou en solo
- Assis ou debout

Certains métiers ou postes de travail nécessitent des compétences particulières pour pouvoir travailler en toute sécurité et dans le respect des exigences qualité de nos clients.

L'ESAT vous fournit tous les équipements de protection nécessaires à la réalisation de l'activité (blouse, chaussures de sécurité, gants...)

L'accompagnement professionnel

que nous vous proposons

L'accompagnement au travail

Les professionnels de l'ESAT vous accompagnent dans votre parcours professionnel :

- Ils vous forment sur les différents postes de travail : connaissance des modes opératoires, des règles de sécurité et des exigences qualité.
- Ils adaptent les postes de travail pour vous permettre de travailler dans de bonnes conditions (ergonomie, temps de travail...)
- Ils développent votre polyvalence au sein de l'atelier
- Ils vous permettent de découvrir les différents ateliers et de choisir l'activité sur laquelle vous souhaitez vous professionnaliser.
- Ils évaluent régulièrement vos compétences pour vous permettre d'évoluer.



La formation professionnelle et la reconnaissance de vos compétences

L'ESAT vous propose de nombreuses actions de formation pour développer vos compétences, en lien avec votre projet professionnel.

Ces formations sont délivrées par des professionnels de l'ESAT ou par des organismes extérieurs.

L'ESAT peut aussi vous accompagner dans une démarche de reconnaissance officielle de vos compétences au travers de deux dispositifs :

- La RSFP (La Reconnaissance des Savoir Faire Professionnels)
- La VAE (La Validation des Acquis de l'Expérience)

En tant que travailleur d'ESAT, vous disposez également d'un CPF (Compte personnel de formation). Il vous permet de suivre, à votre initiative, la formation de votre choix et de la financer.

L'ESAT peut vous accompagner dans la bonne utilisation de votre CPF.

L'accompagnement à l'emploi en milieu ordinaire de travail

Vous avez comme projet d'accéder au milieu ordinaire de travail ? Si vous le souhaitez, l'ESAT peut vous accompagner dans ce projet :

- L'ESAT développe des projets dits « Hors les murs » qui vous permettent de vous familiariser avec le milieu ordinaire de travail. Vous pouvez intervenir seul ou en équipe au sein d'une entreprise partenaire, mais toujours sous la responsabilité de l'ESAT.
- L'ESAT vous aide à évaluer vos compétences par rapport aux attendus du milieu ordinaire, et à renforcer les compétences nécessaires à l'emploi que vous visez.
- L'ESAT organise des stages en entreprise, appelés PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel), pour vous permettre de bien appréhender les réalités du poste recherché.
- L'ESAT peut vous accompagner dans la rédaction de votre CV, dans la recherche d'offres d'emploi, dans la préparation d'entretiens de recrutement.
- L'ESAT peut conseiller l'entreprise dans votre recrutement (sensibilisation au handicap, adaptation du poste, aides financières...) et assurer votre suivi pendant 1 à 3 ans, dans le cadre d'une convention d'appui.
- En cas de difficultés dans le milieu ordinaire, l'ESAT garantit votre droit au retour.

L'accompagnement médico-social que nous vous proposons

L'accompagnement psychologique

- Pour être à l'écoute et pour échanger ;
- Pour mieux comprendre votre situation, vos émotions ;
- Pour mieux gérer certaines situations difficiles ;
- Pour vous sentir bien au travail.



L'accompagnement par le médecin psychiatre

- Pour parler de votre santé ;
- Pour avoir des soins et un traitement adapté à vos besoins.



L'accompagnement social

- Pour résoudre des difficultés sociales ; accès aux droits, réalisation de démarches administratives
- Pour gérer votre budget
- Pour accéder à un logement autonome
- Pour mettre en place une mesure de protection juridique
- Pour préparer votre retraite



L'accompagnement Sports, Santé, Bien-être

- Pour être en bonne santé, vous sentir bien dans votre corps et dans votre tête, pratiquer des activités physiques adaptées.
- Pour avoir une bonne hygiène de vie et une alimentation saine.



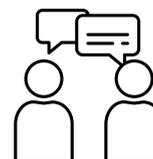
L'accompagnement Citoyenneté

- Pour connaître vos droits et vos devoirs.
- Pour participer et être acteur dans la vie de l'ESAT et dans la société.



L'accompagnement Expression / Communication

- Pour développer vos capacités d'expression, à l'écrit et à l'oral,
- Pour développer vos compétences informatiques,
- Pour réaliser vos démarches en ligne,
- Pour utiliser Internet et les réseaux sociaux en toute sécurité.



L'accompagnement Mobilité

- Pour savoir prendre le bus,
- Pour être autonome dans vos déplacements,
- Pour vous déplacer en toute sécurité,
- Pour préparer le code de la route.



▶ Votre statut en tant que travailleur d'ESAT ◀

Un statut particulier

L'ESAT n'est pas une entreprise ordinaire. C'est un établissement médico-social de travail protégé.

En tant que travailleur d'ESAT, votre statut est défini par le Code de l'Action Sociale et des Familles et non par le Code du Travail.

- Vous n'êtes pas salarié mais usager de l'ESAT.
- Vous ne signez pas un contrat de travail, mais un Contrat de Soutien et d'Accompagnement par le Travail.
- On ne parle pas d'embauche mais d'admission.
- On ne parle pas de salaire mais de rémunération.
- Vous cotisez au titre de l'assurance santé (maladie, accidents du travail, maternité, invalidité, décès) et de la retraite. En revanche, vous ne cotisez pas au titre du chômage.
- En cas de non-respect des règles de l'établissement, on ne parle pas de licenciement mais d'exclusion validée par la CDAPH (la commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées).



Votre temps de travail et l'organisation du travail

Si vous êtes à temps plein, vous travaillez 35 heures par semaine, du lundi au vendredi, de 8h50 à 17h00 (sauf organisation particulière). La pause déjeuner dure 1 heure. Et vous bénéficiez de deux pauses de 10 minutes, une le matin, une l'après-midi.

La durée de travail peut être réduite. Des horaires aménagés peuvent être mis en place :

- pour des questions de santé et de fatigabilité, en lien avec les préconisations du médecin traitant ou du médecin du travail,
- ou pour convenance personnelle, avec accord de l'ESAT.



Votre rémunération

Dès votre arrivée à l'ESAT vous percevez une rémunération. Son montant minimum est fixé par la loi. Cette rémunération comprend :

- L'aide au poste, financée par l'Etat, à hauteur de 50.7% du Smic,
- Le « salaire atelier », fixé par l'ESAT, à hauteur de 5% du SMIC minimum.

Votre rémunération est directement versée sur votre compte bancaire à la fin de chaque mois. Votre bulletin de rémunération est déposé dans un coffre-fort numérique géré par Digiposte.

Toute absence non justifiée ne sera pas rémunérée.

En fonction de votre situation, vous pouvez également percevoir :

- L'AAH – Allocation Adultes Handicapées, accordée sur décision de la CDAPH.
- La prime d'activité, versée par la Caisse d'Allocations Familiales. Elle est calculée en fonction des ressources et du nombre de personnes dans le foyer.



La mutuelle

A la fin de votre période d'essai, vous devrez adhérer à la mutuelle de l'ESAT, obligatoire pour tous sauf cas de dispense exceptionnelle.

La cotisation mutuelle est directement prélevée sur votre rémunération. L'ESAT finance une partie du coût de la mutuelle.



Votre surveillance médicale

Lors de votre admission, vous serez amené à passer une visite médicale auprès du médecin du travail de l'ESAT. Cette visite est obligatoire.

Le médecin évaluera votre aptitude au poste de travail et vos éventuelles restrictions (port de charge, conduite...)

Le médecin assurera ensuite votre suivi médical conformément à la réglementation.



Les repas

Le repas du midi fait partie de l'accompagnement médico-social. Comme tous les travailleurs de l'ESAT, vous déjeunez donc à la restauration proposée par l'ESAT.

Une participation financière, égale au minimum garanti, est directement prélevée sur votre rémunération mensuelle.



Vos congés

Sur la base d'un temps plein, vous avez le droit à 28 jours de congés par an à prendre entre le 1er janvier et le 31 décembre. Pour plus de détails, consultez le règlement de fonctionnement.



Les médailles du travail

En tant que travailleur d'ESAT, vous pouvez faire une demande individuelle de médaille du travail selon le protocole défini par le Conseil d'Administration de l'Adapei du Territoire de Belfort.



L'Assurance responsabilité civile

Une assurance responsabilité civile est souscrite par l'ESAT pour tous les ouvriers. Elle couvre les dommages que vous pourriez causer de manière involontaire.



La rupture de votre contrat de soutien

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter

- **Vous souhaitez démissionner.** Vous avez un nouveau projet et vous souhaitez mettre fin à votre contrat, il vous suffit de nous écrire une lettre de démission et de respecter un préavis d'un mois.
- **Vous souhaitez partir à la retraite.** L'âge légal de la retraite est de 62 ans. En tant que travailleur d'ESAT, vous avez la possibilité de partir dès 55 ans, sous certaines conditions. Si vous souhaitez activer vos droits à la retraite, vous devez informer la direction par courrier. Le préavis à respecter est de 1 mois.
- **Vous ne respectez pas vos engagements ou vous ne respectez le règlement de fonctionnement de l'établissement,** la direction de l'ESAT peut demander à la CDAPH de mettre fin à votre accompagnement.





Faire appel au dispositif "Personne Qualifiée"



Vous vous questionnez sur vos droits en lien avec votre accompagnement au sein de l'ESAT du Territoire de Belfort ? Vous estimez que vos droits ne sont pas respectés ?

Vous pouvez faire appel au dispositif « Personnes qualifiées ».

Quel est le rôle de la personne qualifiée ?

La personne qualifiée a un rôle d'information et d'accompagnement.

Elle peut vous aider à faire valoir vos droits, sans aucun parti pris.

Elle assure un rôle de médiation entre vous et l'établissement que vous fréquentez. Elle veille à maintenir ou à rétablir le dialogue autour de votre projet personnalisé.

Elle peut signaler aux autorités les difficultés rencontrées et rapporter les éventuelles situations de maltraitance.

Qui sont les personnes qualifiées que vous pouvez contacter dans le Territoire de Belfort ?

- Madame Jacqueline REINICHE au 48 rue de la 5ème DB, 90 000 Belfort
- Madame Chantal ZAPPINI au 4 avenue Jean Moulin, 90 110 Rougemont le Château
- Madame Monique HUMBERT au 2 chemin des Oeillets, 90 170 Etueffont
- Monsieur Philippe MANGA au 3 rue Joseph L'Homme, 90 200 Giromagny

Les informations pratiques

ESAT des Hauts de Belfort

Equipe de direction, responsables de l'établissement

Corinne REDERSDORFF : Directrice du Secteur Travail Protégé & Activités

Thierry FURSTER : Directeur Adjoint, Responsable de l'ESAT des Hauts de Belfort.

Adresse

 ESAT les Hauts de Belfort
25 rue Albert Camus
90 000 BELFORT



Coordonnées de l'accueil :

 03 84 21 06 67

 esatbelfort@adapei90.fr

Horaires d'ouverture au public

 Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Comment venir à l'ESAT des Hauts de Belfort ?

- **Vous disposez de votre propre véhicule (vélo, voiture) ?**

Un parking est à votre disposition à l'entrée de l'établissement.



- **Vous avez la possibilité d'utiliser les transports en commun ?**

Bus Optymo - Ligne 2 - Arrêt Hauts de Belfort



- **Vous n'avez pas la possibilité d'utiliser les transports en commun ?**

Vous pouvez demander à utiliser les navettes mises en place par l'ESAT. Elles sont strictement réservées aux personnes qui ne peuvent pas venir travailler par leurs propres moyens.

Dans ce cas, une participation financière forfaitaire vous sera demandée. Elle sera directement prélevée sur votre rémunération.

Pour contacter l'Adapei du Territoire de Belfort :

 6C, rue du Rhône 90000 Belfort

 contact@adapei90.fr

 03 84 90 84 90

 adapei90.fr

Pour suivre l'actualité en ligne

 www.facebook.com/adapei90/

 www.linkedin.com/adapei90/